

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL

30 mai 2016

**Présents :** MAUDET Luc, MORCEL Patrick, MOSIMANN Sylvie, VINCENT Jérôme, CHARLES Cyril, LOISON Céline, PERRIN-BONNET Bernard, BRAULT Camille et MICHALKOVIC Michelle  
En présence de ROMIEUX Bernard et COQUILLE Bernard

\*\*\*\*\*

## Points sur les travaux dans les bâtiments communaux :

Le Conseil communal s'est rendu dans les différents bâtiments communaux de Chigy

- Le café-épicerie et 2 appartements : présentation du projet d'aménagement du café restaurant. Agrandissement du bâtiment, côté cour, pour y installer la cuisine et permettre d'agrandir la salle restaurant en récupérant la pièce de la cuisine actuelle. Cet agrandissement permettra de couvrir la cour entre les WC et la porte entre la salle du restaurant et l'annexe ; cela permettra également de pouvoir utiliser l'annexe pour des événements ponctuels puisque le service de repas pourra se faire grâce à cette couverture. Une rénovation partielle de la toiture est à prévoir sur le bâtiment de café et sur l'annexe.
- La salle des fêtes : La peinture sur les murs a déjà été effectuée et donne un coup de neuf à la salle, il reste à installer des plaques d'isolation / insonorisation sur la partie haute de la salle et de créer un faux plafond à hauteur des velux. Les deux radiateurs du fond sont à retirer et les lambris et les portes sont à peindre pour finaliser cette rénovation. Tous ces travaux seront réalisés en régie.
- La Forge :
  - Visite de la maison d'habitation : elle est en mauvais état ; beaucoup de travaux (murs, plafonds, sols) sont à effectuer. La toiture a été refaite en début d'année pour mettre ce bâtiment hors d'eau.
  - Enclos au fond à droite (cave) : la toiture est en mauvais état, sa rénovation pourra être réalisée par les employés communaux. Ce petit bâtiment, composé de 2 pièces, pourra recevoir les outils de l'atelier d'un côté et accueillir les chiens errants de l'autre côté.
  - La Forge : la salle est en bon état ; elle est sombre car il reste des traces de l'utilisation de la forge, elles sont peut-être à conserver.
  - Pièce à côté de la Forge : elle est en bon état. Elle pourra être utilisée facilement pour accueillir du public après quelques travaux de rafraîchissement ainsi que la Forge.
  - 1<sup>er</sup> étage de la Forge : grande salle dont la toiture a été refaite à moitié côté rue. Des fuites ont été constatées au niveau du chéneau sur la partie non refaite.
- Atelier : il est en bon état ; en cas de transfert vers l'enclos ; il pourra être aménagé (avec une ouverture dans le mur) en préau pour les enfants de l'école en cas de pluie.
- Hangar : des petites fuites dans la toiture ont été constatées et sont faciles à réparer.

*Retour à la salle de conseil*

## Projets sur la Forge:

Un projet avait tenté d'être mis en place sur la Forge l'année dernière : une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) pour fédérer les assistantes maternelles de la commune mais ce projet n'a pas abouti. Un accueil pour la petite enfance est quand même nécessaire sur notre territoire ; pourquoi pas une mini crèche. L'AMAPP des Paniers Bio des Prés sur Vanne utilise le local ; si le projet se réalise, il faudrait réaliser rapidement des travaux sur la maison d'habitation pour pouvoir l'accueillir.

## **Règlement du cimetière :**

Le Maire de la commune historique de Chigy annonce qu'il va devenir nécessaire d'arrêter les concessions perpétuelles car au fil du temps, elles ne sont plus entretenues et deviennent dangereuses ; c'est à la commune de prendre des dispositions pour sécuriser les dites concessions et cela demande du temps et un coût financier important pour reprendre ces concessions abandonnées. De plus, le cimetière n'est pas encore saturé mais il se remplit petit à petit ; il faut donc prévoir une démarche (à long terme) pour récupérer les concessions abandonnées et laisser des « terrains » libres.

Pour info, il y a encore des concessions perpétuelles proposées à Vareilles mais il n'y en a plus de proposées à Theil sur Vanne.

Une harmonisation des tarifs de concession de cimetière sera à prévoir entre les 3 communes historiques.

## **Subventions aux associations :**

Chaque conseil communal décide des subventions à allouer aux associations et la commune nouvelle versera les subventions dans leur globalité.

Le Conseil Communal décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

- ✓ Coopérative scolaire de Chigy : 550 €
- ✓ OMS : 100 € (10 € par enfant),
- ✓ Foot de Cerisiers : 20 € (10 € par enfant),
- ✓ ONF – 100 ans de Verdun : en suspens, à voir avec commune nouvelle
- ✓ ADMR : 100 €
- ✓ PhotoClub : 50 €
- ✓ SPA : non
- ✓ AFSEP : non
- ✓ Plaisir de Lire : 50 €
- ✓ COJUKIVA : 50 € (comité de jumelage franco-allemand)
- ✓ Comité des fêtes de Chigy : 200 €
- ✓ Chigym'forme : 100 €
- ✓ Resto du Cœur : 100 €
- ✓ ADILY : 30 €
- ✓ ASEAMAS : 30 €
- ✓ UNA : non
- ✓ APVV : 50 €
- ✓ CFA : aucune demande cette année
- ✓ Téléthon : 50 €
- ✓ Musique en Othe : 40 €
- ✓ Créartis : 100 €
- ✓ La Truite : 50 €

## **Possibilité de subventions pour les projets :**

- MSA peut aider pour tout projet à caractère social
  - ✚ Renforcement offre de santé
  - ✚ Habitat adapté aux personnes âgées
  - ✚ Mise en place d'un service à la population
  - ✚ Accueil pour la petite enfance
- Région Bourgogne Franche Comté : plan de soutien au bâtiment et travaux publics avec les critères suivants :
  - ✚ Communes de moins de 20 000 habitants
  - ✚ 1ers ordres de service avant le 31 décembre 2016
  - ✚ Opérations d'équipements ou d'aménagements hors AEP et assainissement
  - ✚ Dossiers transmis à la Région avant le 31 juillet 2016

La commission des bâtiments se réunira donc le mercredi 8 juin à 19h

## Questions diverses :

- ❖ *Route du Fresnes & Chemin blanc*: lors du premier passage ces chemins n'ont pas été effectués ils le seront fin juin début juillet
- ❖ *Rue des Grandes Hâtes* : compte tenu des travaux de construction en cours et à venir la chaussée sera profilée avec du gravis de route.
- ❖ *Route de Bellevue* : des trous sont en formation ; dès que les conditions météorologiques nous le permettront, les trous seront rebouchés avec la grave émulsion déjà livrée sur la commune
- ❖ *Bouches dangereuses – Grande Rue* : la bande roulement appartient au conseil départemental, ils doivent intervenir afin de procéder au profilage.
- ❖ *Voir les bordures de trottoir à refaire* : l'inventaire des bordures de trottoir à revoir ainsi que les caniveaux va être fait, un appel d'offre commun pour reprendre tous les défauts sera fait par la commune nouvelle.
- ❖ *Aménagement de la carrière* : il sera proposé au prochain conseil municipal la mise en place d'un espace clos dédié au stockage des gros volumes de déchets vert, la communauté de communes assurera le broyage de ces déchets quand cela sera nécessaire en fonction du volume.

Fin de la séance à 21 h 40